

# AUXERRE

## TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 01 AOÛT 2023

Décision municipale 2023-DF-016 du 27 JUILLET 2023

**FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2023 - Modification**

**Le Maire** de la Ville d'Auxerre,

**Vu** les articles L. 2122-18, L. 2122-21, L. 2122-22 et R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2022-095 du 30 juin 2022 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire,

**Vu** l'arrêté n° 2022-DMARH-086 du 13 décembre 2022 portant délégation de signature pour les actes financiers à Monsieur Pascal HENRIAT en qualité d'adjoint chargé des finances,

**Vu** la décision 2023-FB015 du 25 mai 2023 portant modification des tarifs municipaux pour l'année 2023,

**Considérant** qu'il convient de procéder à des modifications de tarifs municipaux pour l'année 2023,

**DECIDE****Article 1 :**

La présente décision abroge la décision 2023-FB015 du 25 mai 2023 portant modification des tarifs municipaux pour l'année 2023.

**Article 2 :**

Les tarifs municipaux figurant en annexes seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Août 2023 sauf indications contraires mentionnées à chaque rubrique.

Les tarifs municipaux sont exprimés en euro.

**Article 3 :**

Le Directeur Général de la Ville d'Auxerre et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Trésorier,
- Direction des Finances,
- Responsables des différents services concernés

**Article 4 :**

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Le 27 juillet 2023**

**Pour le Maire,**

**L'adjoint chargé des finances**

**Pascal Henriat**

## **SOMMAIRE**

### **TARIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

**Folio**

<b><u>CULTURE – SPORTS – EVENEMENTS</u></b>	
Abbaye Saint-Germain	4-7
Musées - Bibliothèques	8
Espace des arts visuels – Muséum	9-11
Conservatoire de musique et danse - Ecole des beaux-arts	12-14
Gymnases	15
Camping	16
<b><u>TEMPS DE L'ENFANT - RESTAURATION</u></b>	
Accueils périscolaires	17
Centres de loisirs	17-18
Restaurants municipaux	18-19
Petite Enfance	20
<b><u>QUARTIERS - JEUNESSE</u></b>	
Espaces d'Accueil et d'Animations	21
<b><u>LOCATION DE SALLES</u></b>	
Maison Paul Bert - salles de réunion	22
Salle de formation informatique - CNFPT Maison Paul Bert	23
Passage Soufflot - salles de réunion	24
Salle polyvalente des Chesnez – Salle de conférence Saint-Germain	25
Salle polyvalente de Laborde - Maison de Vaux	26
Salles des Espaces d'Accueil et d'Animations	27-28
<b><u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u></b>	
Marchés	29-30
Fêtes foraines – Foires	31
Ventes sur domaines public et autres utilisations	32-33
Parcelles Saint Siméon – Parcelles Brichères - Consignes à vélo	33
Parkings payants – Horodateurs	34-37
Bornes de recharge électrique	38
Voirie (droits de voirie)	38-39
<b><u>PRESTATIONS DIVERSES</u></b>	
Cimetières	40
Crématorium	41
Location de matériel – Piste de prévention routière	42
Interventions des agents de la Ville - agents CA et autres prestations – Retrait de nids de frelons asiatiques – Logements – Tirage de document	43-44
Annexe Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés	45

## CULTURE – SPORTS – EVENEMENTS

**ABBAYE SAINT-GERMAIN****Date d'application : 1er août 2023**

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIFS
<b>VISITES</b>		
Entrées abbaye + musées St Germain et Leblanc Duvernoy	Visite/personne	gratuit
<b>Cryptes</b>		
Accès aux cryptes de Saint Germain	Visite/personne	8,00 €
Accès aux cryptes de Saint Germain - tarif réduit (à partir de 20 personnes)	Visite/personne	5,00 €
Tarifs réduits : Le tarif indiqué s'applique aux étudiants jusqu'à 26 ans ( sur présentation de la carte) et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatifs)		4,00 €
Gratuité : Enfants jusqu'à 16 ans, Pass pro Tourisme Yonne, SAMA, guides, journalistes, personnes handicapées (sur présentation de justificatifs)		gratuit
<b>Parole de moine</b>		
Parole de moine	Visite/personne	10,00 €
Parole de moine nocturne (Juillet-Août)	Visite/personne	12,50 €
Parole de moine - tarif réduit ( à partir de 20 personnes)	Visite/personne	8,00 €
Tarifs réduits : Le tarif indiqué s'applique aux étudiants jusqu'à 26 ans ( sur présentation de la carte) et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatifs)		5,00 €
Gratuité : Enfants jusqu'à 16 ans, Pass pro Tourisme Yonne, SAMA, guides, journalistes, personnes handicapées (sur présentation de justificatifs)		gratuit
<b>Flash</b>		
Visites Flashes (Hôpital, Avant-nef, Germain l'Auxerrois, La couleur)	Visite/personne	5,00 €
Tarifs réduits : Le tarif indiqué s'applique aux étudiants jusqu'à 26 ans ( sur présentation de la carte) et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatifs)		2,00 €
Gratuité : Enfants jusqu'à 16 ans, Pass pro Tourisme Yonne, SAMA, guides, journalistes, personnes handicapées (sur présentation de justificatifs)		gratuit
<b>Ateliers famille</b>		
Atelier famille - Enfant	Visite/personne	5,00 €
Atelier famille - Accompagnant	Visite/personne	2,00 €
<b>VENTES DIVERSES DANS LES MUSEES</b>		
- Cartes postales ancien modèle		0,50 €
- Cartes postales nouveau modèle		1,00 €
Livret de visite		5,00 €
Participations aux frais de port et d'emballages pour envoi d'articles de librairie et de boutique	Max 250 gr	4,00 €
	251 gr à 500g	6,00 €
	+ 500 gr	7,25 €

<b>Vente d'ouvrages</b>	
<b>Art moderne et contemporain</b>	
Acquisitions des Musées de Bourgogne	1,50 €
Action imageante N°4	1,50 €
BEN LOULOU Didier	5,50 €
BERRY Emmanuel – Photographe, architecture et raison	5,50 €
BETTENCOURT Pierre – Collection de l'artiste et quelques amateurs	5,50 €
BOHBOT Michel – Arts Premiers	10,90 €
BURKHALTER Jean	1,50 €
CALDER	5,50 €
CARMASSI	1,50 €
COLETTE	10,90 €
D'ACHER Dominique - Les années partagées	5,50 €
D'ACHER Dominique – Rétrospective	10,90 €
DESPREZ – Architecte du Roi	5,50 €
DELPY Lin – Urbaines	1,50 €
DE WRANGEL Gérard	1,50 €
GAUDAIRE-THOR Jean – Trafiquer dans l'inconnu	10,90 €
GAUDAIRE-THOR Jean + Œuvre	127,00 €
Hommage au polyptyque	1,50 €
HOSOTTE	19,80 €
HUMBERT Raymond ? Mer d'Isoise	20,00 €
In Quarto – Paroles d'atelier	1,50 €
LE CHENIER Henri – Le chemin de croix	1,50 €
LESSING Erich – 50 ans de photographie	5,50 €
LUCIEN Frédérique	1,50 €
MANESSE Claude – Peintre/graveur	10,90 €
MARET Jacques – Hommage	1,50 €
MARET Jacques – L'insolite	10,90 €
MARET Jacques – Projet de donation	1,50 €
MARIN Enrique – 2010	25,90 €
MARIN Enrique – 2010 Diffusion	18,50 €
MARIN Enrique – Rétrospective	10,90 €
MONTCHOUGNY Jean	1,50 €
PENNEC Jean-Yves – 10 ans de cageot	10,90 €
Portraits du Musée d'Auxerre	1,50 €
PRIVE Gilles – Passeport	1,50 €
PY Fernand – 1887/1949	1,00 €
RAZEM Ensemble, exposition d'art contemporain	15,00 €
RETIF DE LA BRETONNE – Je suis né auteur, pour ainsi dire	10,90 €
RISOS Jean-Pierre – 1934/1992	5,50 €
Rodin en Bourgogne – Dessins d'architecture	5,50 €
ROLLAND Fernand – Mariage de déraison	5,50 €
ROLLAND Fernand – Mariage de déraison + Œuvre	81,70 €
ROLLAND Fernand – Poète, peintre, sculpteur	5,50 €
Sire, une vie de peintre	25,00 €
TASTEJUINN Anne – Papiers-peints	5,50 €
TZOLAKIS Réna	1,50 €
Voyage de l'empereur de Chine	10,90 €
Emmanuel Berry, RODIN	30,00 €

<b>Archéologie et histoire</b>	
Âge de bronze au Musée d'Auxerre	1,50 €
Ancien palais des évêques d'Auxerre et son quartier	5,00 €
Archéologie aérienne dans l'Yonne : le passé recomposé	10,90 €
Bourgogne médiévale : la mémoire du sol	13,00 €
CADOUX Edme-Marie	1,50 €
Histoire de mémoire	1,50 €
Histoire Saint-Etienne : la tenture de chœur de la cathédrale	10,90 €
La femme et l'écriture au Moyen-âge	5,50 €
La légende de Saint-Etienne	1,50 €
La bourgogne	14,00 €
Lepeltier de Saint-Fargeau	5,50 €
LONTCHO Frédéric – Les dossiers de l'archéologue	1,50 €
Quand le tableau témoigne : 1904-2004	5,50 €
Saint, reliques et miracles au moyen-âge	16,90 €
SAINTE-MARIE Jean-Pierre – Le monument commémoratif de la mort	1,00 €
Veines du temps – Lectures en bois de Bourgogne	5,50 €
<b>Céramique</b>	
BITON Robert et Sylvie – La faïencerie dite de Fulvy	10,90 €
CARRIES Jean – Passion du grès : l'école de Carriès	10,90 €
CHEVILLY Jean-Yves – Les monts du Morvan – Céramiques	5,50 €
DELOR Jean-Paul – La faïencerie du château de Montigny	10,90 €
Faïences révolutionnaires	10,90 €
FOUCHET Nelly – Faïences patriotiques	2,10 €
PELLET Camille – Faïencerie d'Arthé en Bourgogne auxerroise	10,90 €
PELLET Camille – Les faïenceries de l'auxerrois	10,90 €
PELLET Camille – Les faïenceries de l'auxerrois – Inventaire complémentaire	5,50 €
ROLLEY/SIMONI-ABBAT	1,50 €
ROSEN Jean – Faïences patronymiques de la donation Pagès	10,90 €
OF A la table des seigneurs, des moines et des paysans du Moyen-âge	14,90 €
<b>Ouest-France :</b>	
OF Art de la guerre au moyen-âge	14,90 €
OF Bourgogne	15,90 €
OF Découvrir les recettes de chefs de Bourgogne	15,90 €
OF Fête au Moyen-âge	14,90 €
OF Passion du livre au moyen âge	14,90 €
OF Vie quotidienne au moyen âge	10,20 €
Préhistoire – Quelle histoire	5,00 €
Explorateurs et grands voyageurs du Moyen âge	15,90 €
Trésors de la fin de Moyen âge	25,00 €
Jeux, réjouissances et distractions au Moyen-Âge	15,90 €
<b>Editions Gisserot</b>	
Chevaliers du Moyen-Âge	8,00 €
JB – Chevalier au Moyen-Âge JEUNESSE	3,00 €
JB – Homme dans la préhistoire JEUNESSE	3,00 €
JB – Ville au Moyen-Âge (la) JEUNESSE	3,00 €
Mort au Moyen-Âge	5,00 €
Vie au Moyen-Âge	8,00 €
Préhistoire	2,00 €
Jardins au Moyen âge	5,00 €

Aventure de l'Humanité – Chevaliers au Moyen âge		4,50 €
Abbayes de Bourgogne		5,00 €
<b>Divers</b>		
Bougie		14,00 €
Brochure « Cadet Rousselle »		2,00 €
Boucles d'oreille « Perse »		35,00 €
Broche « Perse »		60,00 €
Carnet So Chic		4,00 €
Crayon de papier Prestige		1,50 €
Kit de calligraphie		20,00 €
Livre « Pays de l'Auxerrois »		24,50 €
Livre "Saint Germain l'Auxerrois"		21,00 €
Magnet souple		2,00 €
Magnet Julio		4,00 €
Magnet Vue Abbaye So Chic		2,00 €
Magnet Multivues So Chic		3,00 €
Magnet HELGUY		4,00 €
Marque-page papier		1,00 €
Monnaie de Paris 2017 – Abbaye Saint Germain		2,00 €
Monnaie de Paris 2018 – 1600ème anniversaire de l'élection de Saint-Germain		2,00 €
Mug Abbaye Saint-Germain		8,00 €
Parapluie Abbaye Saint-Germain		15,90 €
Plume pointe bic enfant		2,00 €
Sac en coton « Abbaye Saint Germain »		4,00 €
Sac tote bag nénuphars		12,00 €
Savon		4,00 €
Stylo Paragon couleur		2,00 €
Stylo Crosby Soft Touch		2,50 €
Stylo Marley		1,50 €
Stylo plume		2,50 €
Tapis de souris « Abbaye Saint-Germain »		5,00 €
Tee-shirt adulte		10,00 €
Tee-shirt enfant		8,00 €
<b>Vente produits alimentaires</b>		
Confiture		6,00 €
Miel		14,00 €
Mix craquants fruits rouges		6,00 €
Popcorn caramel beurre salé		6,00 €

**MUSEES**

Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>Service éducatif – Atelier du patrimoine en temps scolaires</b>		
Guide conférencier	1/2 heure	39,00 €
Centre de documentation : possibilité d'emprunt de livres pour une durée de 3 semaines		
Pénalité pour document(s) non rendu(s) ou détérioré(s) à la date indiquée sur le 3ème rappel calculée à partir du montant d'acquisition du ou des documents majoré forfaitairement pour frais de gestion.	forfait de gestion	25,00 €

**BIBLIOTHÈQUES**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF auxerrois	TARIF Non auxerrois	TARIF réduit
- Abonnement emprunt de livres + audiovisuel	carte annuelle forfaitaire	gratuit	22,00	11,00 €
Prestations diverses bibliothèque :			UNITE	TARIF normal
Photocopie format A 4			unité	0,15 €
Photocopie format A 3			unité	0,60 €
Pénalité pour document(s) non rendu(s) à la date indiquée sur le 3ème rappel calculée à partir du montant d'acquisition du ou des document(s) majoré forfaitairement pour frais de gestion			frais de gestion	25,00 €
<b>Gratuits pour les non Auxerrois</b> - uniquement pour : enfants, adolescents et sur justificatifs, étudiants jusqu'à 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires du minimum vieillesse				

## ARTOTHÈQUE

**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023**

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF auxerrois	TARIF non auxerrois	TARIF normal
Abonnement individuel adulte pour un emprunt de 5 œuvres et des livres	forfait annuel	19,00	25,00	-
Abonnement groupe adultes pour un emprunt de 5 œuvres et des livres	forfait annuel	30,00	55,00	-
Abonnement groupe d'enfants (scolaires) emprunt de 5 œuvres et des livres	forfait annuel	gratuit	50,00	-
Entreprises privées, professions libérales, 5 œuvres	forfait annuel	150,00	300,00	-
Abonnements au-delà de 5 œuvres empruntées	Œuvre supplémentaire	-	-	3,00 €
Prêt d'œuvres pour exposition	Unité	-	-	55,00 €
Cadre et verre brisés	Unité	-	-	55,00 €
Prestations faites aux écoles extérieures	Intervention	-	-	55,00 €
Pénalité pour œuvre(s) ou document(s) non rendu(s) à la date indiquée sur le 3 <sup>ème</sup> rappel calculée à partir du montant d'acquisition de l'œuvre(s) ou du document(s) majoré forfaitairement pour frais de gestion.		-	-	25,00 €
Gratuité : enfants, adolescents et sur justificatifs pour les étudiants jusqu'à 26 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires du minimum vieillesse				

## MUSÉUM

**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023**

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Emprunt Mallette pédagogique	unité	gratuit
Emprunt Malle pédagogique	unité	35,00 €
Animation se déroulant hors du territoire de la Ville d'Auxerre (sur site naturel ou dans une école)	par groupe de 30 élèves	34,00 €

OBJET DU DROIT	TARIFS
<b>VENTES DIVERSES AU MUSÉUM</b>	
Ours en bois "Muséum"	12,00 €
Médaille Monnaie de Paris "Paul Bert"	20,00 €
<b>PELUCHES</b>	
Chauve-souris 15 cm	5,50 €
Mini licorne blanche 13 cm	4,00 €
Mini bison 13 cm	4,00 €
Mini flamant rose 13 cm	4,00 €
Mini Rhinocéros 13 cm	4,00 €
Mini Harfang des neiges 13 cm	4,00 €
Mini élan 13 cm	4,00 €
Mini parasaurolophus 13 cm	4,00 €
Mini smilodon 13 cm	4,00 €

Mini Tricératops 13 cm	4,00 €
Mini Mammouth 13 cm	4,00 €
Mini requin marteau 13 cm	4,00 €
Mini crabe rouge 13 cm	4,00 €
Mini manchot empereur 13 cm	4,00 €
Mini phoque 13 cm	4,00 €
Mini ours polaire 13 cm	4,00 €
Crotale vert / noir 140 cm	6,00 €
<b>PORTE-CLES</b>	
Porte-clés peluche Harfang des neiges	3,90 €
Porte-clé figurine marque Papo	3,50 €
<b>BIJOUX</b>	
Boucles d'oreille "Nénuphar"	22,00 €
Boucles d'oreille "Perlette"	18,00 €
Collier "Perlé"	20,00 €
<b>PUZZLES</b>	
Puzzle 3 D manchots	5,50 €
Puzzle 3 D mammouths	5,50 €
Puzzle 3 D T-rex	5,50 €
Puzzle 3 D Dinosaures à bec	5,50 €
<b>PAPETERIE</b>	
Crayon panda roux	1,80 €
Crayon T-rex	1,80 €
Crayon licorne blanche	1,80 €
Crayon à papier avec gomme Muséum	1,50 €
Carnet Muséum 20 pages	2,50 €
Poster à colorier La Bourgogne	6,90 €
Stickers chauves-souris	3,90 €
Gommettes Tous en forme	3,00 €
Gommettes Tête à tête	3,00 €
Gommettes et stickers mamans et petits	4,50 €
Décalcos savane, désert et Pôle Nord	4,50 €
Pliages Flexanimaux	4,50 €
<b>FIGURINES</b>	
Tube dauphins et baleines	4,00 €
Tube dinosaures	4,00 €
Grande tigresse	13,50 €
Eléphant de mer	6,00 €
T-rex	19,50 €
Tricératops	12,00 €
Mammouth	14,50 €
Vélociraptor	9,00 €
Vélociraptor à plumes	10,00 €
T-rex courant vert	19,50 €
Jeune tricératops	6,50 €
Ours des cavernes	5,90 €
Smilodon rugissant	9,00 €
Figurine Papo code couleur bleu	3,00 €
Figurine Papo code couleur rouge	3,50 €
Figurine Papo code couleur vert	4,50 €

Figurine Papo code couleur jaune	
Figurine Papo code couleur violet	5,50 €
<b>JEUX</b>	
Jeu des 7 familles Préhistoire	6,50 €
Jeu des 7 familles Grottes	6,50 €
Jeu des 7 familles Volcans	6,50 €
Jeu des 7 familles Animaux marins	6,50 €
Jeu des 7 familles Tri des déchets	6,50 €
Jeu des 7 familles Trésors de la Bourgogne	6,50 €
Mémo Djeco Jungle	6,50 €
Mémo animaux couleurs	7,00 €
Puzzle duo maman et bébé	5,00 €
Octo mémo	12,00 €
<b>MUSIQUE</b>	
Maracas jaguar	3,50 €
Sifflets	3,90 €
<b>ASTRONOMIE</b>	
Lunoscope	2,00 €
Maquette du zodiaque	2,00 €
Nocturlabe	2,00 €
Astrolabe	2,00 €
Carte du ciel	2,00 €
Maquette fuseaux horaires	2,00 €
<b>SACS</b>	
Sac maternelle lion	14,00 €
Sac Muséum Paléodyssée rouge	4,50 €
Sac Muséum Paléodyssée bleu	4,50 €
Sac Muséum Fourier	4,50 €
Lot de 3 sacs Muséum	12,00 €
<b>LIVRES</b>	
Mini-guides La Salamandre	2,00 €
Livres Tequitoj, éditions La Salamandre	6,00 €
Enquête au Muséum	6,00 €
Anatomie comparée des espèces imaginaires	20,00 €

Frais d'inscription par élève : 15 € non remboursables (sauf en cas d'impossibilité d'inscription dans la discipline souhaitée)

	Tranches quotient familial de la CAF ou MSA				
	A	B	C	D	E
	de 1 à 499	de 500 à 699	de 700 à 949	de 950 à 1499	à partir de 1500
<b>Éveil Artistique</b> (MS et GS)	65,00 €	100,00 €	120,00 €	130,00 €	145,00 €
<b>Initiation Artistique</b> (CP) + <b>Parcours Découverte Instrumentale</b> (PDI) ou <b>Initiation danse</b> (CE1)	90,00 €	110,00 €	130,00 €	150,00 €	180,00 €
Cursus <b>1<sup>er</sup> cycle</b> (à partir du Ce1) <b>Cursus 2<sup>ème</sup> cycle</b> <b>Parcours Personnalisé</b>	150,00 €	210,00 €	280,00 €	350,00 €	430,00 €
Cursus <b>3<sup>ème</sup> cycle</b>	250,00 €	350,00 €	400,00 €	500,00 €	580,00 €
<b>Cursus supplémentaire</b> (musique et danse, ou danse classique et contemporaine)	130,00 €	150,00 €	160,00 €	190,00 €	220,00 €
<b>2<sup>ème</sup> instrument</b> (dans le cadre d'un cursus)	90,00 €	110,00 €	150,00 €	190,00 €	200,00 €
<b>Beaux-Arts</b> (avec cours histoire de l'art)	130,00 €	150,00 €	160,00 €	190,00 €	220,00 €

Tarifs spécifiques	Tranches quotient familial de la CAF ou MSA				
	A	B	C	D	E
	de 1 à 499	de 500 à 699	de 700 à 949	de 950 à 1499	à partir de 1500
Cours collectif seul *	70,00 €	80,00 €	120,00 €	130,00 €	190,00 €
Pratique collective seule ** Stage, Master Classe	70,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €	140,00 €
Un cours de danse par semaine hors cursus	130,00 €	170,00 €	200,00 €	215,00 €	300,00 €
Stages Beaux-Arts, PDI, histoire de l'art	40,00 €	50,00 €	60,00 €	70,00 €	90,00 €

**Location d'instruments 40,00 € par trimestre**

\* FM, Analyse, Écriture, Basse continue, piano 4 mains, direction d'ensemble, atelier Jazz, atelier MA, musique de chambre, Culture Musicale Adulte, Préparation à l'épreuve du BAC et soutien instrumental (aide en complément de la pratique collective)

\*\* Ensembles instrumentaux, chorales, orchestres, projet Y a de la Voix

**Tout trimestre commencé est dû.**

## TARIFS ANNUELS 2023-2024 : MODALITÉS D'APPLICATION

### GÉNÉRALITÉS

La participation des familles au coût de l'enseignement (cotisation) est annuelle et forfaitaire. Elle comprend **des droits d'inscription et des frais de scolarité**. Un refus d'inscription ou de réservation auprès de l'équipe de direction du conservatoire pourra être opposé si la famille est en situation d'impayé de factures émises par la régie du conservatoire.

### Les droits d'inscription

Les droits d'inscription sont dus par chacun des élèves, même lorsqu'ils sont membres d'une même famille. Ils sont **non remboursables** (sauf en cas d'impossibilité d'inscription dans la discipline souhaitée faute de place). Ces droits sont dus en intégralité, même en cas d'inscription en cours d'année.

Ces frais s'élèvent à 15 euros. Ils seront facturés au moment du dépôt du dossier d'inscription et impérativement réglés avant le début des cours. La reprise des cours est fixée au lundi 11 septembre 2023.

### Les frais de scolarité

Les frais de scolarité sont dus pour l'année entière. Ils sont payables dès réception de la facture. A la date du **1<sup>er</sup> octobre 2023**, la situation scolaire de l'élève est figée et les frais de scolarité donnent lieu à facturation avec les éléments de cotisation arrêtés à cette date. En cas d'inscription en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata temporis sur la base de 1/9<sup>ème</sup> de mois d'enseignement.

### MODALITÉS DE VERSEMENT

Les frais de scolarité sont à régler à réception de la facture. La cotisation est annuelle mais fait l'objet d'une facturation par trimestre, et tout trimestre commencé est dû.

Lors de leur inscription, les familles désirant un prélèvement automatique devront en faire la demande et devront fournir un Relevé d'Identité Bancaire et signer le mandat SEPA (autorisation de prélèvement automatique).

En cas de défaut de paiement, la Trésorerie d'Auxerre sera chargée du recouvrement des sommes dues.

### CALCUL DU QUOTIENT

Le Conservatoire à rayonnement départemental d'Auxerre offre aux usagers la possibilité de bénéficier d'un abattement des frais de scolarité en fonction du quotient familial. Les familles fourniront **impérativement**, au moment du dépôt du dossier leur avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 ou leur attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA datant de moins de 3 mois. A défaut de justificatif vous aurez une attestation à signer pour dire que vous ne souhaitez pas fournir vos revenus.

### INTERRUPTION DE SCOLARITÉ ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Tout abandon devra obligatoirement être signalé et motivé par courriel ou par écrit adressé à la Régie de Recettes unique de la Direction des Finances, 14 place de l'Hôtel de ville BP 70059 89012 Auxerre cédex. (finances.regiesunique@auxerre.com) Sont considérés comme motifs légitimes d'abandon donnant lieu à remboursement : la maladie constatée par certificat médical au-delà d'un mois, le déménagement hors du territoire de la Communauté de l'Auxerrois constaté par justificatif de changement d'adresse ou raison professionnelle dûment justifiée.

Toute autre cause d'abandon devra être motivée par écrit, auprès de la Régie de Recettes Unique de la Direction des Finances.

Le remboursement des frais de scolarité sera calculé au prorata temporis par mois entier, la moitié des frais de scolarité restant due. Les droits d'inscription sont non remboursables.

A titre exceptionnel, des réductions des frais de scolarités sont appliquées dans les cas limitatifs suivants :

- absence d'un enseignant ayant entraîné la non tenue de 4 cours consécutifs sans que ceux-ci aient été assurés par un professeur remplaçant, ou déplacés à une autre date et/ou horaire. Le report du cours à une date qui ne convient pas à un élève n'est pas un motif de réduction.

Elle est appliquée sur le trimestre de facturation de la période concernée, sous forme de réduction ou bien d'avoir si la facture est déjà établie.

- en cas de décision administrative entraînant l'impossibilité d'assurer les cours en présentiel, à distance ou sous une autre forme.



- La réduction est calculée au prorata temporis par trimestre enseignées sur la totalité des heures prévues au planning trimestriel. Elle est appliquée sur le trimestre de facturation de la période concernée, sous forme de réduction ou bien d'avoir si la facture est déjà établie.

- Dans tous les cas, il ne pourra être fait aucune réduction sur les factures émises **trimestriellement concernant les élèves inscrits en cursus ou en parcours personnalisé au conservatoire d'Auxerre en cas d'impossibilité de remplacement d'un professeur absent.**

## GYMNASES

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le

ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR



Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

### Complexe René Yves Aubin

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>Location de salles</b>		
Salle omnisports	1/2 journée	613,90 €
Salle type "C"	1/2 journée	557,25 €
Salle de judo	1/2 journée	289,45 €
Salle de tennis de table	1/2 journée	196,75 €

### Complexe de sports et de loisirs Serge Mésonès

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>Location de salles</b>		
Mur d'escalade	1/2 journée	464,55 €
Salle arts martiaux	1/2 journée	255,45 €
Salle gym volontaire	1/2 journée	255,45 €

### Gymnase de la Noue

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>Location des salles</b>		
Salle 40x20 m	1/2 journée	557,25 €

### Gymnases des boussicats Bienvenu-Martin

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>Location des salles</b>		
Salle 30x20 m	1/2 journée	498,50 €

### Gymnase Rosoirs Léon Peigné

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>Location des salles</b>		
Salle 10x20 m	1/2 journée	279,00 €

#### Nota :

Ces tarifs comprennent : L'éclairage des salles, la mise à disposition des vestiaires, le nettoyage avant et après la location

\* La mise en place de la salle est à la charge de l'organisateur

\* Gratuité des installations :

Ecoles maternelles et primaires auxerroises, centres de loisirs, équipements de territoire de la Ville d'Auxerre, associations sportives de la Ville d'Auxerre

## CAMPING

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le



ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

taux de TVA en vigueur : 10 %

Droits d'occupation	TARIF Haute saison Du 1 juillet au 25 août			TARIF Basse saison du 01/04 au 30/06 et du 26/08 au 15/10		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC

CAMPING						
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Adulte, la journée	4,82	0,48	5,30	3,91	0,39	4,30
Enfant de moins de 13 ans, la journée	3,91	0,39	4,30	3,00	0,30	3,30
Emplacement la journée	4,73	0,47	5,20	4,73	0,47	5,20
Véhicule supplémentaire	2,82	0,28	3,10	2,82	0,28	3,10
Branchement électrique	4,09	0,41	4,50	4,09	0,41	4,50
Animal en laisse	1,36	0,14	1,50	1,36	0,14	1,50
Forfait ACSI (jusqu'au 07/07 et à partir du 25/08)	13,64	1,36	15,00	13,64	1,36	15,00
Visiteur	1,36	0,14	1,50	1,36	0,14	1,50
Parking client randonneur	2,27	0,23	2,50	2,27	0,23	2,50
Garage mort, la journée	6,55	0,65	7,20	3,27	0,33	3,60

LOCATION TENTE INDIANA 3 COUCHAGES			
	HT	TVA	TTC
Location journalière	32,73	3,27	36,00
Location semaine	197,27	19,73	217,00
Caution location	250 + 50		

\* Location tout compris sauf draps

AUTRES SERVICES			
	HT	TVA	TTC
Forfait ménage fin de séjour	45,45	4,55	50,00
Lave linge ( max 4 kg)	6,00	0,60	6,60
Sèche-linge , le programme	5,00	0,50	5,50
Elément à réfrigérer	0,91	0,09	1,00
Prise européenne (vente ou caution)	18,18	1,82	20,00
Vidange camping-car + plein d'eau	5,09	0,51	5,60
GROUPE DE PLUS DE 10 PERSONNES			
Adulte, par personne	3,55	0,35	3,90
Enfant de moins de 13 ans, par personne	2,64	0,26	2,90

\* Plus taxe de séjour en vigueur par jour et par personne.

Remise de 25% pour les centres de loisirs d'Auxerre et les résidents de villes jumelées avec Auxerre

## TEMPS DE L'ENFANT - RESTAURATION

ACCUEILS PERISCOLAIRESDate d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

Accueils périscolaires du matin				
tranche de QF (*)			Unité	TARIF
0 €	à	499 €	matin/ enfant	0,30 €
500 €	à	699 €	matin/ enfant	0,40 €
700 €	à	949 €	matin/ enfant	0,50 €
950 €	à	1 499 €	matin/ enfant	0,55 €
1 500 €	et	plus	matin/ enfant	0,65 €
Accueils périscolaires du soir ou études				
tranche de QF (*)			Fréquentation ponctuelle	Fréquentation mensuelle (à partir de 6 fréquentations)
0 €	à	499 €	1,50 €	8,00 €
500 €	à	699 €	2,50 €	13,00 €
700 €	à	949 €	3,00 €	18,00 €
950 €	à	1 499 €	4,00 €	23,00 €
1 500 €	et	plus	5,00 €	28,00 €
<b>Tarifs « organismes » : QF 650</b>			2,50 €	13,00 €

CENTRES DE LOISIRSDate d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

tranche de QF (*)			tarif à l'unité pour les Auxerrois			tarif à l'unité pour les non Auxerrois		
			Accueil Péri-scolaire Du soir	mercredi après-midi sans repas	1/2 journée Vacances sans repas	Accueil Péri-scolaire Du soir	mercredi après-midi sans repas	1/2 journée Vacances sans repas
			par soir	par mercredi après-midi sans repas	par ½ journée	par soir	par mercredi après-midi sans repas	par ½ journée
0 €	à	199 €	0,25 €	1,20 €	1,30 €	0,30 €	1,45 €	1,55 €
200 €	à	299 €	0,30 €	1,30 €	1,40 €	0,35 €	1,55 €	1,70 €
300 €	à	399 €	0,35 €	1,35 €	1,45 €	0,40 €	1,60 €	1,75 €
400 €	à	499 €	0,45 €	1,40 €	1,50 €	0,55 €	1,70 €	1,80 €
500 €	à	599 €	0,50 €	1,45 €	1,55 €	0,60 €	1,75 €	1,85 €
600 €	à	649 €	0,60 €	1,50 €	1,60 €	0,70 €	1,80 €	1,90 €
650 €	à	699 €	0,70 €	1,55 €	1,65 €	0,85 €	1,85 €	2,00 €
700 €	à	749 €	0,75 €	1,80 €	1,90 €	0,90 €	2,15 €	2,30 €
750 €	à	849 €	0,80 €	1,95 €	2,05 €	0,95 €	2,35 €	2,45 €

850 €	à	949 €	0,90 €	2,10 €	2,20 €	1,10 €	2,65 €	2,65 €
950 €	à	1 049 €	1,20 €	2,40 €	2,50 €	1,45 €	2,90 €	3,00 €
1 050 €	à	1 149 €	1,40 €	2,70 €	2,80 €	1,70 €	3,25 €	3,35 €
1 150 €	à	1 499 €	1,65 €	3,30 €	3,40 €	2,00 €	3,95 €	4,10 €
1 500 €	et	plus	1,80 €	4,20 €	4,30 €	2,15 €	5,05 €	5,15 €

(\*) le montant du quotient familial est fixé par la CAF ou la MSA. Il est révisable chaque année au 1er janvier

Tarif Organisme	0,70 €	1,55 €	1,65 €	0,85 €	1,85 €	2,00 €
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

#### Le service repas à l'unité est à ajouter

Tarif pour un enfant domicilié à Auxerrois	Tarif de la restauration scolaire
Tarif pour un enfant non auxerrois	

#### Mini-camps (moins de 5 jours)

Sur Auxerre et hors Auxerre (repas compris)	Tarif fixé par arrêté municipal spécifique
---------------------------------------------	--------------------------------------------

Le délai de prévenance près de l'équipe de direction du (ou des) centre(s) de loisirs concerné(s) pour toute annulation de réservation, modification de réservation ou absence – avec ou sans repas – est de 48h.

En cas d'annulation de la réservation, de modification de celle-ci ou d'absence - même avec justificatif – le 1<sup>er</sup> jour réservé compris le repas si celui-ci était aussi réservé, ne sera pas déduit de la facture (jour de carence).

Toute annulation de réservation non signalée par la famille à l'équipe de direction du (ou des) centre (s) donnera lieu à facturation de chaque jour réservé compris le repas si celui-ci était aussi réservé.

## RESTAURANTS MUNICIPAUX

Date d'application : 1er septembre 2023

tranche de QF (*)			I – Restaurants scolaires	
			tarif à l'unité (repas) pour les Auxerrois	tarif à l'unité (repas) pour les non Auxerrois
0 €	à	199 €	1,89 €	2,26 €
200 €	à	299 €	2,15 €	2,75 €
300 €	à	399 €	2,36 €	2,84 €
400 €	à	499 €	2,57 €	3,10 €
500 €	à	599 €	2,84 €	3,41 €
600 €	à	649 €	3,15 €	3,78 €
650 €	à	699 €	3,41 €	4,10 €
700 €	à	749 €	3,68 €	4,41 €
750 €	à	849 €	3,94 €	4,73 €
850 €	à	949 €	4,15 €	4,99 €
950 €	à	1 049 €	4,41 €	5,30 €
1 050 €	à	1 149 €	4,67 €	5,62 €
1 150 €	à	1 499 €	4,94 €	5,93 €
1 500 €	et	plus	5,20 €	6,25 €
Enfants en occasionnel			5,51 €	6,62 €

Parents en occasionnel	5,67 €	
N.B. Le tarif occasionnel des repas doit s'appliquer à titre exceptionnel		
		Unité repas
Tarif « Organisme » (placements en foyers, familles d'accueil)		3,41 €
Chauffeurs et enseignants		5,67 €
<b>RESTAURATION SITE UNIVERSITAIRE</b>		
II - IUT		Unité repas
Etudiants titulaires de la carte CROUS - prix fixé annuellement par le CNOUS au <b>1er août de chaque année</b>		3,30 €
Etudiants ne relevant pas du CROUS - personnel IATOSS - professeur		6,95 €
Etudiant bénéficiant d'une bourse		1,00 €
Personnel IUT indice majoré égal ou inférieur à 465		5,67 €

(\*) le montant du quotient familial est fixé par la CAF ou la MSA. Il est révisable chaque année au 1er janvier

**OBJET DE DROIT** : Participation des familles suivant les ressources annuelles et la composition familiale

**EFFET DE LA DECISION** : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Ces tarifs sont révisés chaque année civile de manière automatique selon les directives de la CNAF.

- La participation des familles en structure d'accueil du jeune enfant est soumise à une réglementation de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- En dehors des tarifs spéciaux stipulés dans le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, le calcul de la participation des familles pour les ressortissants du régime général et du régime agricole, se fait sur la base des éléments suivants :
  - Les ressources du foyer
  - La composition de la famille (nombre d'enfants à charge)
  - Le taux d'effort défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
  - Les montants des ressources plancher et plafond, réévalués annuellement par la Caisse d'Allocations familiales

Les taux d'effort appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

Composition de la famille	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants	Cinq enfants	Six enfants	Sept enfants	Huit enfants	Neuf enfants	Dix enfants
Taux d'effort Par heure facturée	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0310%	0,0310%	0,0310%	0,0206%	0,0206%	0,0206%

Composition de la famille	TARIFS AU 1ER Janvier 2023 POUR UNE HEURE D'ACCUEIL									
	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants	Cinq enfants	Six enfants	Sept enfants	Huit enfants	Neuf enfants	Dix enfants
A titre d'exemple Minimum Plancher de ressources <b>754.16</b>	0,47	0,39	0,31	0,23	0,23	0,23	0,23	0,16	0,16	0,16
Maximum Plancher de ressources <b>6000</b>	3,71	3,10	2,48	1,86	1,86	1,86	1,86	1,24	1,24	1,24

N.B. : 1°) Les tarifs horaires appliqués s'entendent nourriture comprise (repas et/ou goûter) en fonction des heures réservées et changes compris.

2°) Les ressources à prendre en compte pour la détermination du tarif horaire sont définies par la CNAF. Leur montant, basé sur l'avis d'imposition de l'année précédente (donc sur les revenus 2021) est directement transmis au gestionnaire par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dans le cadre d'un accès informatisé faisant l'objet d'une autorisation au moment de l'inscription. En cas d'impossibilité, il pourra être demandé à la famille de fournir une « attestation PSU » ou encore son avis d'imposition, voire une feuille de paie. Si le ménage s'est formé en cours d'année, il sera pris en compte l'avis d'imposition de chacun des conjoints.

3°) A défaut de présentation des justificatifs nécessaires concernant les ressources, le tarif maximum sera appliqué.

4°) La présence dans le foyer d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - entraîne l'application du taux d'effort immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge en situation de handicap dans le foyer.

## QUARTIERS - JEUNESSE

## ACTIVITES ET ANIMATIONS DANS LES ESPACES D'ACCUEIL ET

Date d'application : 1<sup>er</sup> Août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF		
Atelier nécessitant des achats de la part de la structure, avec une production que les usagers utilisent pour leur propre consommation (brico, cuisine, ...)	Séance ou à l'œuvre selon la thématique de l'atelier	1,50 €		
Activité permanente avec intervenants extérieurs portée par l'équipement (hors actions liées aux projets sociaux et/ou subventionnés)	La séance	1,50 €		
Entrée à la piscine (pour tous et sur tout le Département de l'Yonne)	Entrée	1,00 €		
Activité de loisirs, avec droits d'entrée (ciné, bowling, patinoire, ...)	Unité pour les enfants entre 3 et 10 ans	1,50 €		
	Unité à partir de 11 ans	2,50 €		
Séjour collectif adolescents avec hébergement	Par jour	5,00 €		
Repas mensuel de l'équipement (hors animation de quartier) ou prix repas adulte lors de sortie quand pris en charge par la structure	Repas pour auxerrois	14,00 €		
	Repas pour non auxerrois	19,00 €		
Aquagym Seniors	Cotisation année scolaire	30,00 €		
Photocopie (sans lien avec les activités du centre, hors CV et lettre de motivation – dans la limite de 10)	la feuille A4	0,15 €		
Place pour tout type de spectacle figurant à la programmation du Théâtre d'Auxerre	Spectacle tout public	6,00 €		
	Spectacle jeune public	1,50 €		
<b>Repas des aînés</b>				
Habitant Auxerrois âgé de plus de 70 ans	Repas	Gratuit		
Accompagnant	Repas	25,00 €		
<b>Tarifs selon quotient familial</b>	<b>Sorties (hors Auxerre) en groupe portées par l'équipement</b>		<b>Sorties seniors (+ 60 ans), avec repas (hors Auxerre)</b>	
	avec droit d'entrée			sans droit d'entrée
	Unité par enfant entre 3 et 10 ans	Unité à partir de 11 ans	Unité	Unité
0 € 0 499 €	1,00	2,00	1,00	26,00 €
500 € 0 699 €	2,00	4,00	2,00	29,00 €
700 € 0 949 €	3,00	6,00	3,00	32,00 €
950 € 0 1 499 €	4,00	8,00	4,00	35,00 €
1 500 € et plus	5,00	10,00	5,00	38,00 €

Tarif maximum appliqué pour les Non-Auxerrois

Si pas de justificatif de quotient familial alors le tarif maximum sera appliqué

En cas d'annulation du fait de l'utilisateur, il n'y aura ni remboursement, ni report de la sortie ou de l'activité payée, sauf présentation d'un certificat médical ou justificatif.

Le paiement de la sortie est obligatoire à minima 3 jours ouvrés avant la date de celle-ci. Dans le cas où le paiement ne serait pas réalisé dans ce délai, l'équipement proposera la place à la 1<sup>ère</sup> personne de la liste d'attente.

## LOCATION DE SALLES

**MAISON PAUL BERT - SALLES DE REUNION**Date d'application : 1<sup>er</sup> Août 2023Salles **Léonie** (15 places maximum)

Coût horaire entre 8 h et 23 h

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	7,83 €	1,57 €	<b>9,40 €</b>
	Non auxerroise	8,75 €	1,75 €	<b>10,50 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	4,42 €	0,88 €	<b>5,30 €</b>
	Non auxerroise	5,33 €	1,07 €	<b>6,40 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Salles **Pauline et Henriette** (19 places maximum)

Coût horaire entre 8 h et 23 h

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	9,29 €	1,86 €	<b>11,15 €</b>
	Non auxerroise	10,21 €	2,04 €	<b>12,25 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	4,71 €	0,94 €	<b>5,65 €</b>
	Non auxerroise	5,58 €	1,12 €	<b>6,70 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Salle **Anna** (90 places maximum)

Coût horaire entre 8 h et 23 h

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	11,21 €	2,24 €	<b>13,45 €</b>
	Non auxerroise	12,08 €	2,42 €	<b>14,50 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	7,50 €	1,50 €	<b>9,00 €</b>
	Non auxerroise	8,38 €	1,68 €	<b>10,05 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez

Toutes les locations seront accompagnées d'un chèque de caution de 350 euros

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

<i>Salles Léonie (15 places maximum)</i>		Coût horaire entre 8 h et 17 h 30		
<i>Demandeur</i>	HT	TVA	TTC	
CNFPT – Antenne de l'Yonne	3,42 €	0,68 €	<b>4,10 €</b>	
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

<i>Salles Pauline et Henriette (19 places maximum)</i>		Coût horaire entre 8 h et 17 h 30		
<i>Demandeur</i>	HT	TVA	TTC	
CNFPT – Antenne de l'Yonne	4,33 €	0,87 €	<b>5,20 €</b>	
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

<i>Salle Anna (90 places maximum)</i>		Coût horaire entre 8 h et 17 h 30		
<i>Demandeur</i>	HT	TVA	TTC	
CNFPT – Antenne de l'Yonne	11,83 €	2,37 €	<b>14,20 €</b>	
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Salles louées sans gardien, sur une base de 7 h/jour

**PASSAGE SOUFFLOT - SALLES DE REUNION****Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023****Salle Carré (14 places maximum)**

		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	8,13 €	1,63 €	<b>9,75 €</b>
	Non auxerroise	9,04 €	1,81 €	<b>10,85 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	4,42 €	0,88 €	<b>5,30 €</b>
	Non auxerroise	5,33 €	1,07 €	<b>6,40 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

**Salle Seguin (19 places maximum)**

		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	8,83 €	1,77 €	<b>10,60 €</b>
	Non auxerroise	9,75 €	1,95 €	<b>11,70 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	4,71 €	0,94 €	<b>5,65 €</b>
	Non auxerroise	5,58 €	1,12 €	<b>6,70 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

**Salle Surugue (100 places maximum)**

		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	10,92 €	2,18 €	<b>13,10 €</b>
	Non auxerroise	11,83	2,37	<b>14,20 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	7,13 €	1,43 €	<b>8,55 €</b>
	Non auxerroise	8,13 €	1,63 €	<b>9,75 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez

Toutes les locations seront accompagnées d'un chèque de caution de 350 euros

## MAISON DES CHESNEZ

Envoyé en préfecture le 31/07/2023  
 Reçu en préfecture le 31/07/2023  
 Publié le   
 ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR

**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023**

Capacité : 30 places maximum		Coût horaire en journée					
		Salle en semaine			Forfait Week-End salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	9,33 €	1,87 €	<b>11,20 €</b>	108,33 €	21,67 €	<b>130,00 €</b>
	Non auxerroise	10,25 €	2,05 €	<b>12,30 €</b>	117,50 €	23,50 €	<b>141,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	Avec convention	gratuit			27,08 €	5,42 €	<b>32,50 €</b>
	Auxerroise	5,58 €	1,12 €	<b>6,70 €</b>	72,50 €	14,50 €	<b>87,00 €</b>
	Non auxerroise	6,58 €	1,32 €	<b>7,90 €</b>	79,17 €	15,83 €	<b>95,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez

Pour les locations en week-end, une caution de 350 euros sera demandée à l'utilisateur

Toute annulation à moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50 % du montant total de la réservation

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 5 gratuits sur l'année pour toutes locations de salles le weekend.

## ABBAYE SAINT-GERMAIN

**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023**

		En semaine					
		1/2 journée matin (8h-13h) après-midi(13h-18h) Lundi au vendredi matin			Soirée ( 18h-minuit ) Lundi au vendredi		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerroise	166,67 €	33,33 €	<b>200,00 €</b>	208,33 €	41,67 €	<b>250,00 €</b>
	Non auxerroise	208,33 €	41,67 €	<b>250,00 €</b>	250,00 €	50,00 €	<b>300,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	auxerroise	250,00 €	50,00 €	<b>300,00 €</b>	291,67 €	58,33 €	<b>350,00 €</b>
	Non auxerroise	291,67 €	58,33 €	<b>350,00 €</b>	333,33 €	66,67 €	<b>400,00 €</b>
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	Le Week-End					
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerroise	250,00 €	50,00 €	<b>300,00 €</b>	333,33 €	66,67 €	<b>400,00 €</b>
	Non auxerroise	291,67 €	58,33 €	<b>350,00 €</b>	375,00 €	75,00 €	<b>450,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	auxerroise	333,33 €	66,67 €	<b>400,00 €</b>	458,33 €	91,67 €	<b>550,00 €</b>
	Non auxerroise	375,00 €	75,00 €	<b>450,00 €</b>	500,00 €	100,00 €	<b>600,00 €</b>
		25,00 €	5,00 €	<b>30,00 €</b>	25,00 €	5,00 €	<b>30,00 €</b>
Frais de gestion		25,00 €	5,00 €	<b>30,00 €</b>	25,00 €	5,00 €	<b>30,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Toutes les locations seront accompagnées d'un chèque de caution de 350 euros

## SALLE POLYVALENTE DE LABORDE

Envoyé en préfecture le 31/07/2023  
 Reçu en préfecture le 31/07/2023  
 Publié le   
 ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR

**Date d'application : 1er août 2023**

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	Coût horaire journée En semaine			Forfait Week-End salle et cuisine		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerroise	16,67 €	3,33 €	<b>20,00 €</b>	200,83 €	40,17 €	<b>241,00 €</b>
	non auxerroise	19,50 €	3,90 €	<b>23,40 €</b>	305,00 €	61,00 €	<b>366,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroise	13,33 €	2,67 €	<b>16,00 €</b>	180,25 €	36,05 €	<b>216,30 €</b>
	non auxerroise	18,92 €	3,78 €	<b>22,70 €</b>	294,17 €	58,83 €	<b>353,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Pour les locations en week-end, une caution de 350 euros sera sollicitée auprès des utilisateurs

Toute annulation à moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50 % du montant total de la réservation

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 5 gratuits sur l'année pour toutes locations de salles le weekend.

## MAISON DE VAUX

**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023**

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	1/2 journée ou soirée en semaine			Forfait Week-End salle et cuisine		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerroise	83,33 €	16,67 €	<b>100,00 €</b>	126,67 €	25,33 €	<b>152,00 €</b>
	non auxerroise	125,00 €	25,00 €	<b>150,00 €</b>	255,00 €	51,00 €	<b>306,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroise	69,17 €	13,83 €	<b>83,00 €</b>	116,67 €	23,33 €	<b>140,00 €</b>
	non auxerroise	77,50 €	15,50 €	<b>93,00 €</b>	166,67 €	33,33 €	<b>200,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Pour les locations en week-end, une caution de 350 euros sera sollicitée auprès des utilisateurs

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 5 gratuits sur l'année pour toutes locations de salles le weekend.

## ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATIONS (EAA)

### LOCATION DE SALLES

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

<b>EAA LA CONFLUENCE (Rive Droite)</b>		Grande Salle et Office en 1/2 journée en semaine			Forfait Week-End grande salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	50,00 €	10,00 €	<b>60,00 €</b>	189,17 €	37,83 €	<b>227,00 €</b>
	Non auxerrois	58,33 €	11,67 €	<b>70,00 €</b>	208,33 €	41,67 €	<b>250,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroise	33,33 €	6,67 €	<b>40,00 €</b>	70,83 €	14,17 €	<b>85,00 €</b>
	non auxerroise	41,67 €	8,33 €	<b>50,00 €</b>	79,17 €	15,83 €	<b>95,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

<b>EAA L'ALLIANCE (Saint Siméon)</b>		Grande Salle, Salle de réunion 1,2 ou 3 en 1/2 journée en semaine			Forfait Week-End Grande salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	50,00 €	10,00 €	<b>60,00 €</b>	189,17 €	37,83 €	<b>227,00 €</b>
	Non auxerrois	58,33 €	11,67 €	<b>70,00 €</b>	208,33 €	41,67 €	<b>250,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroise	33,33 €	6,67 €	<b>40,00 €</b>	70,83 €	14,17 €	<b>85,00 €</b>
	non auxerroise	41,67 €	8,33 €	<b>50,00 €</b>	79,17 €	15,83 €	<b>95,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

<b>EAA LA SOURCE (Rosoirs)</b>		Grande Salle en 1/2 journée en semaine			Forfait Week-End grande salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	50,00 €	10,00 €	<b>60,00 €</b>	108,33 €	21,67 €	<b>130,00 €</b>
	non auxerrois	58,33 €	11,67 €	<b>70,00 €</b>	150,00 €	30,00 €	<b>180,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroise	33,33 €	6,67 €	<b>40,00 €</b>	70,83 €	14,17 €	<b>85,00 €</b>
	non auxerroise	41,67 €	8,33 €	<b>50,00 €</b>	79,17 €	15,83 €	<b>95,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Toutes les locations seront accompagnées de deux chèques de caution :

150 € pour le ménage et le tri sélectif

350 € pour les dégradations et interventions de la société de surveillance

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 5 gratuités sur l'année pour toutes locations de salles le week-end

## ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATIONS (EAA)

### LOCATION DE SALLES

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

<b>EAA LA RUCHE (SteGeneviève/Brichères/Boussicats)</b>		Grande salle, Petite salle en 1/2 journée en semaine			Forfait Week-End grande salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	50,00 €	10,00 €	<b>60,00 €</b>	189,17 €	37,83 €	<b>227,00 €</b>
	Non auxerrois	58,33 €	11,67 €	<b>70,00 €</b>	208,33 €	41,67 €	<b>250,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroises	33,33 €	6,67 €	<b>40,00 €</b>	70,83 €	14,17 €	<b>85,00 €</b>
	non auxerroises	41,67 €	8,33 €	<b>50,00 €</b>	79,17 €	15,83 €	<b>95,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

<b>EAA LA BOUSSOULE (Piedalloues/Saint Julien/ Saint Amâtre)</b>		Petite salle en 1/2 journée en semaine			Forfait Week-End grande salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	50,00 €	10,00 €	<b>60,00 €</b>	189,17 €	37,83 €	<b>227,00 €</b>
	Non auxerrois	58,33 €	11,67 €	<b>70,00 €</b>	208,33 €	41,67 €	<b>250,00 €</b>
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	<b>gratuit</b>			45,83 €	9,17 €	<b>55,00 €</b>
	auxerroises	33,33 €	6,67 €	<b>40,00 €</b>	70,83 €	14,17 €	<b>85,00 €</b>
	non auxerroises	41,67 €	8,33 €	<b>50,00 €</b>	79,17 €	15,83 €	<b>95,00 €</b>
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Toutes les locations seront accompagnées de deux chèques de caution :

150 € pour le ménage et le tri sélectif

350 € pour les dégradations et interventions de la société de surveillance

Une caution de 100 € s'ajoute pour toutes les locations de l'EAA la Boussole (Associations ou Habitants) pour le badge d'accès

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 5 gratuités sur l'année pour toutes locations de salles le week-end.

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

## MARCHES

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b>1 - MARCHE DE L'ARQUEBUSE ET SAINTE-GENEVIEVE</b>		
Case (abonnés)	Trimestre	209,00 €
Case tarif préférentiel (sur case désignée par arrêté municipal - arrêté 2020 FB 60 du 15 décembre 2020))	Trimestre	133,00 €
Table Arquebuse – (abonnés) par unité de table (1ère table)	Trimestre	56,40 €
Table (suivante) Arquebuse – (abonnés) par unité de table	Trimestre	30,30 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève – abonnés (1er mètre)	ml/trimestre	18,30 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève – abonnés (mètre suivant) par unité	ml/trimestre	14,90 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève – par tranche de 2m	tranche 2m/Marché	6,00 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève tranche suivante – par tranche de 2m	tranche 2m/Marché	4,60 €
Table de 2 mètres	Journée	10,10 €
Vente ou étalage sur l'esplanade le mardi	1 m	2,10 €
	2 m	2,60 €
	3 m	3,20 €
	4 m	4,20 €
	5 m	4,90 €
	6 m	5,40 €
	7 m	6,00 €
	8 m	6,60 €
	9 m	7,10 €
	10 m	7,60 €
	11 m	8,10 €
	12 m	8,40 €
	mètres supplémentaires	0,80 €
Vente ou étalage sur l'esplanade le vendredi et dimanche à Sainte-Geneviève	1 m	2,30 €
	2 m	2,60 €
	3 m	3,30 €
	4 m	4,40 €
	5 m	5,50 €
	6 m	6,60 €
	7 m	7,20 €
	8 m	8,00 €
	9 m	8,30 €
	10 m	8,80 €
	11 m	9,40 €
	12 m	10,50 €
	mètres supplémentaires	1,10 €
Posticheurs, démonstrateurs	unité/marché	10,50 €
Exposition pour vente de véhicules	Véhicule/marché	15,00 €

<b>2 - MARCHÉ A CIEL OUVERT (MACO)</b>		
Marché à ciel ouvert	ml/jour	4,80 €
Marché à ciel ouvert – 1er mètre( par unité)	ml/trimestre	38,50 €
Marché à ciel ouvert – mètres suivants (par unité)	ml/trimestre	30,00 €
<b>3 – COMMERCANTS NON SEDENTAIRES CENTRE VILLE</b>		
Non alimentaire	ml/jour	4,30 €
Déballage alimentaire	ml/jour	4,10 €
<b>4 – COMMERCANTS NON SEDENTAIRES EXTRA-MUROS</b>		
<b>Etalages (ml) autres (m2)</b>		
<b>Tous les jours de la semaine</b>		
Non alimentaire	ml/jour	4,10 €
Déballage alimentaire	ml/jour	4,10 €
<b>5 – CAMELOTS « AJA »</b>		
Abonnés – Pour les rencontres à domicile du championnat de France de Ligue 2	forfait/saison	330,00 €
Occasionnels – Quelle que soit la nature des rencontres sportives	Par match	55,00 €
<b>6 – ELECTRICITE (branchement sur ville)</b>		
Electricité (branchement sur ville)	1 marché/trimestre	23,90 €
	2 marchés/trimestre	35,00 €
	3 marchés/trimestre	46,10 €
	4 marchés/trimestre	56,40 €

Tout trimestre ou abonnement commencé est dû dans sa totalité

N.B. : la notion intra-muros concerne l'ensemble du secteur compris entre les boulevards Vauban,

11 Novembre, Davout, Vaulabelle, Quais de l'Yonne (intégrés), boulevard de la chaînette. La notion extra muros concerne l'ensemble du secteur Ville, Hameaux et Vaux hors secteur intra-muros et parkings

## FETES FORAINES – FOIRES

Envoyé en préfecture le 31/07/2023  
 Reçu en préfecture le 31/07/2023  
 Publié le   
 ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR

Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>DROITS DE PLACE, INSTALLATIONS FORAINES</b>		
<b>1 - Situation Extra-muros - Pâques – Toussaint</b>		
Durée de la fête les 200 premiers m2	m2/foire	1,75 €
<b>2 - Situation Intra-Muros</b>		
Durée de la fête les 200 premiers m2	m <sup>2</sup> /jour	3,70 €
<b>3 - Fête foraine de juin</b>		
Durée de la fête, les 200 premiers m2	m2/semaine	3,50 €
Durée de la fête, les m2 suivants	m2/semaine	1,40 €
Jours supplémentaires accordés par le Maire les 200 premiers m <sup>2</sup>	m2/semaine	1,30 €
Jours supplémentaires accordés par le Maire les m <sup>2</sup> suivants	m2/semaine	0,55 €
Electricité des manèges	Volts x Ampères x Nombre d'heures x kilo Watt/1000	0,20 €
Caravanes greffées non affiliées à un métier : électricité + eau	Forfait durée de la fête	15,00 €
<b>4 - Foire Saint Martin</b>		
Marchands forains et étalagistes	ml/jour	8,40 €
Vente de produits dans l'espace agricole	ml/jour	8,40 €
Exposition agricole / animalière	gratuit	
Véhicule automobile	Véhicule/jour	30,00 €
Etalage pratiqué par le bénéficiaire du fonds de commerce au droit et en façade de son établissement	gratuit	
<b>5 - Spectacles sous chapiteaux (extra muros)</b>		
Petits chapiteaux (moins de 200 m2)	Jour	22,30 €
Chapiteaux de 200 m2 à 1 000 m2	Jour	44,50 €
Chapiteaux de 1 001 m2 à 2 000 m2	Jour	98,00 €
Chapiteaux de 2 001 m2 à 3 000 m2	Jour	197,50 €
Chapiteaux de plus de 3 000 m2	Jour	241,00 €
Cirque de plus de 1 000 m <sup>2</sup>	Jour	875,00 €
<b>6- Cirques</b>		
Occupation emplacement - chapiteaux	m <sup>2</sup> / jour de spectacle	1,00 €
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	3,50 €
Consommation d'électricité	Volts x Ampères x Nombre d'heures x kilo Watt/1000	0,20 €

\* toute période commencée est due dans sa totalité.

N.B. : la notion intra-muros concerne l'ensemble du secteur compris entre les boulevards Vauban, 11 Novembre, Davout, Vaulabelle, Quais de l'Yonne (intégrés), boulevard de la chaînette. La notion extra muros concerne l'ensemble du secteur Ville, Hameaux et Vaux hors secteur intra-muros et parkings

# VENTE SUR DOMAINE PUBLIC ET AUTRES UTILISATIONS

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le

ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR



Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF	
<b>I – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « OCCASIONNEL »</b>			
Définition : Occupation temporaire du domaine public par du mobilier, des supports ou de matériel divers sur les places, voies publiques, trottoirs, jardins, parcs, parkings, équipements sportifs extérieurs, etc....  Règle générale : gratuité accordée aux associations auxerroises pour les manifestations à but non lucratif ; gratuité accordée pour les actions reconnues d'utilité publique (don du sang, causes nationales...)			
<b>1°) Hors secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés</b>			
Inférieur ou égal à 14 m <sup>2</sup>	Forfait/jour	15,50 €	
Inférieur ou égal 50 m <sup>2</sup>	Forfait/jour + m <sup>2</sup> supplémentaires	1,80 €	
<b>2°) Secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés</b>			
Inférieur ou égal 14 m <sup>2</sup>	Forfait/jour	18,00 €	
Inférieur ou égal 100 m <sup>2</sup>	Forfait/jour + m <sup>2</sup> supplémentaires	2,00 €	
<b>3°) Parkings de plus de 50 places hors Secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés (La Noue, esplanade de l'Arquebuse, Guillet, Roscoff...)</b>			
Inférieur ou égal 11 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /jour	1,20 €	
supérieur à 11 m <sup>2</sup> et inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /jour	1,50 €	
- par tranche de 100 m <sup>2</sup> supplémentaires	par jour	44,60 €	
<b>4°) Voitures publicitaires à vocation commerciale</b>			
Non sonorisées	Véhicule/jour	40,40 €	
<b>5°) Consommables</b>			
- Electricité	Volts x Ampères x Nombre d'heures x kilo Watt/1000	0,20 €	
<b>II – TERRASSES/ ETALAGES/ MOBILIERS</b>			
<b>1 - Terrasses et étalages</b>			
Nature	unité*	Secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés	hors secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés
Terrasse sans aménagement	m <sup>2</sup> ou ml/mois	3,00 €	1,50 €
Terrasse aménagée	m <sup>2</sup> ou ml/mois	7,00 €	3,50 €
Terrasse fermée	m <sup>2</sup> ou ml/mois	10,00 €	5,00 €
Contre terrasse *	m <sup>2</sup> ou ml/mois	7,00 €	3,50 €
Mobilier (portants, chevalets, roulotte...)	m <sup>2</sup> ou ml/mois	2,50 €	1,25 €
3 – Véhicules de livraison de restauration rapide	m <sup>2</sup> ou ml/mois	7,00 €	3,50 €
*Contre-terrasse : Située dans le périmètre du secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés, l'autorisation sera délivrée dans la période du 1er avril au 31 octobre uniquement. En dehors de ces secteurs, l'autorisation pourra être délivrée selon le nombre de mois, dans la période du 1er janvier au 31 décembre. Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés annexé page 44			

III – TAXIS ET VÉHICULES DE PETITES REMISES	
Droit de stationnement	véhicule/

IV - VENTES SUR DOMAINE PUBLIC PERENNES			
Nature	unité*	Secteur Site Patrimonial Remarquable -sites classés	hors secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés
Majorations applicables conformément au règlement de terrasses et étalages pour dépassement de surface autorisée ou installation non conforme	m <sup>2</sup> ou ml/jour	33,00 €	11,00 €
Tarif applicable pour les installations non autorisées	m <sup>2</sup> ou ml/jour	49,90 €	16,70 €
Tarif applicable pour les installations non autorisées - Délai prescrit par la mise en demeure	m <sup>2</sup> ou ml/jour	77,20 €	25,00 €
Majoration applicable pour l'utilisation d'une place de parking payante sans autorisation	par place	498,50 €	

Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés annexé page44

N.B. : « La perception des redevances majorées en cas d'installation non conforme, de dépassement de la surface autorisée ou d'installation non autorisés ne vaut pas autorisation implicite d'occuper le domaine public, par conséquent, les infractions seront poursuivies selon les textes en vigueur (article L.116-1 et suivant du code de la voirie routière) »

### PARCELLES DE JARDIN A SAINT SIMEON

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Parcelle de 40 m2	Année	20,60 €
Parcelle de 50 m2	Année	25,75 €
Parcelle de 60 m2	Année	30,90 €
Parcelle de 70 m2	Année	36,00 €
Parcelle de 90 m2	Année	46,35 €
Parcelle de dimension intermédiaire	m2/Année	0,55 €

### PARCELLES DE JARDIN DES BRICHÈRES

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location à la parcelle	Année	60,00 €

### CONSIGNES A VELOS SECURISEES

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Droit de location	mois	3,00 €
	trimestre	9,00 €
	semestre	18,00 €
	annuel	36,00 €
Caution pour attribution d'une clé pour les consignes	caution pour clé	15,00 €
Pénalités pour non restitution de la clé	Unité	320,00 €

## PARKINGS PAYANTS

Envoyé en préfecture le 31/07/2023  
 Reçu en préfecture le 31/07/2023  
 Publié le   
 ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>ABONNEMENT STATIONNEMENT</b>		
1°) Résidents auxerrois	mois	25,00 €
	trimestre	70,00 €
	semestre	130,00 €
	Année	250,00 €
2°) Interventions professionnelles de courte durée	mois	35,00 €
	trimestre	90,00 €
	semestre	160,00 €
	Année	300,00 €
Cartes de stationnement pour les institutions, personnes morales publiques et privées	Carte	2,00 €
Rechargement des cartes de stationnement pour les institutions, personnes morales publiques et privées	Rechargement	16,00 €

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF		
DROIT DE STATIONNEMENT – PARKING DU PONT		HT	TVA	TTC
1°) Box	Année	350,00	70,00	420,00 €
	semestre	179,17	35,83	215,00 €
	Trimestre	100,83	20,17	121,00 €
	Mois	39,17	7,83	47,00 €
2°) Emplacements	Année	214,17	42,83	257,00 €
	semestre	114,17	22,83	137,00 €
	Trimestre	65,83	13,17	79,00 €
	Mois	26,67	5,33	32,00 €
	Carte d'accès	15,83	3,00	19,00 €

NB : Voir pages suivantes pour la liste des rues de stationnement payants et la liste des rue non autorisés pour les abonnements résident

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

Horaires payant	De 8h à 12h30 et de 14h à 19h
Temps gratuit	1h non sécable 1 fois par jour 1 fois par jour
Durée	Zone Rouge
1h	0,00 €
2h	1,75 €
3h	3,50 €
4h	5,25 €
5h	7,00 €
6h	8,75 €
7h	10,50 €
8h	12,80 €
9h	15,10 €
9h30	25,00 €

Le montant du Forfait Post-Stationnement (FPS) est fixé à 25 € pour un déplacement de 15 min dans chaque zone. Il est possible d'étendre le ticket et de l'arrêter à tout moment (prix payé au prorata du temps réellement stationné). L'utilisateur devra obligatoirement saisir sa plaque d'immatriculation lors de son paiement de stationnement (à l'horodateur ou par l'application dématérialisée) mais également pour bénéficier de la période de gratuité. Le paiement devra correspondre à la zone de stationnement occupée sous peine d'irrecevabilité. Les horodateurs permettent à l'utilisateur d'imprimer un ticket pour pouvoir éventuellement s'en servir comme justificatif ultérieurement.

**DECOMPOSITION 15 MIN**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

60 Min. grat.	ZONE ROUGE
Unité en min	Euros
15,00	0,00
30,00	0,00
45,00	0,00
60,00	0,00
75,00	0,44
90,00	0,88
105,00	1,31
120,00	1,75
135,00	2,19
150,00	2,63
165,00	3,07
180,00	3,50
195,00	3,94
210,00	4,38
225,00	4,82
240,00	5,25
255,00	5,69
270,00	6,13
285,00	6,57
300,00	7,00
315,00	7,44
330,00	7,88
345,00	8,32
360,00	8,75
375,00	9,19
390,00	9,63
405,00	10,07
420,00	10,50
435,00	11,08
450,00	11,66
465,00	12,24
480,00	12,80
495,00	13,38
510,00	13,96
525,00	14,54
540,00	15,10
555,00	15,70
570,00	25,00
FPS	25,00

## LISTE DES RUES STATIONNEMENT PAYANT\*

- |                                      |                                   |                                      |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| - Rue de Paris                       | - Rue Marcelin Berthelot          | - Parking Saint-Pierre               |
| - Rue du Lycée Jacques Amyot         | - Rue Germain Bénard              | - Rue de Joie                        |
| - Rue Saint-Germain                  | - Place Saint-Mamert              | - Rue d'Ardillière                   |
| - Place Saint-Germain                | - Rue du Saulce                   | - Rue du Puits Guérin                |
| - Place du Palais de Justice         | - Bas de la rue Paul Bert         | - Rue Ambroise Challes               |
| - Rue Alexandre Marie                | - Place des Véens                 | - Rue Campan                         |
| - Rue de la Banque                   | - Rue Saint-Pélerin               | - Quai de la République              |
| - Rue d'Égleny                       | - Rue Sutil                       | - Quai de la Marine                  |
| - Place Laurent Bard                 | - Place de la Préfecture          | - Parking de la Tournelle            |
| - Rue Soufflot                       | - Rue de l'Étang Saint-Vigile     | - Contre-allée Quai de la République |
| - Rue Hippolyte Ribière              | - Rue du 4 Août                   | - Place Saint-Eusèbe                 |
| - Contre-allée Boulevard Davout      | - Parvis de la place Saint-Pierre | - Rue Diderot                        |
| - Le parking du Pont (RDC en partie) | - Rue du château Gaillard         | - Place Charles Lepère               |
| - Place des Cordeliers               | - Parking de l'Étang Saint-Vigile | - Rue de la Fraternité               |
| - Rue Dampierre                      | - Rue du Pont                     | - Place Saint-Étienne                |
| - Rue d'Orbandelle                   | - Rue Paul Bert                   | - Parking Marie Noël                 |
|                                      | - Place du Maréchal Leclerc       |                                      |

## ABONNEMENT RÉSIDENT\*

### Liste des rues non autorisés :

- |                                                                             |                                                                                              |                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| - Place Saint-Eusèbe                                                        | - Place des Cordeliers                                                                       | - Place du Maréchal Leclerc |
| - Rue Diderot                                                               | - Rue Dampierre                                                                              | - Rue de la Fraternité      |
| - Place Charles Lepère                                                      | - Rue d'Orbandelle                                                                           | - Place Saint-Étienne       |
| - Bas de la rue du Pont (entre la rue Girard et les quais de la République) | - Haut de la rue Paul Bert (à partir du n°21, entre la rue Nicolas Maure et la rue Faillot). |                             |

La carte de stationnement résident doit être posée sur votre tableau de bord pour être lisible des agents verbalisateurs.

La possession d'un abonnement résident ne soustrait pas le détenteur aux règles définies par le code de la route (respect du stationnement des places pour livraisons, personnes à mobilité réduite, arrêt minute...).

\* Voir arrêté communautaire n°23-AP-0018 Portant sur la réglementation du stationnement payant sur voirie.

Les Commerçants bénéficiant d'un étal sur le marché du mercredi matin Rue de la Draperie et/ou le samedi matin Place de l'Hôtel de Ville, bénéficient de la gratuité du stationnement de leurs véhicules Place des Cordeliers de 7h à 13h30. Chaque commerçant doit communiquer la plaque d'immatriculation de son véhicule au service concerné pour bénéficier de cette gratuité.

**BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Énergie délivrée sur la borne de recharge	KWh	0,20 €

**VOIRIE**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>I - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
<b>Occupation temporaire :</b>		
* Pour travaux, dépôts matériaux ou matériel, échafaudages suspendus ou sur un pied, abris-bennes, intérieurs de clôtures provisoires et en général pour toute occupation quelconque du domaine public nécessité par l'exécution de travaux		
- le 1 <sup>er</sup> jour	Forfait	16,00 €
- par jour supplémentaire	m2/jour	1,25 €
<b>* stationnement exceptionnel pour travaux</b>		
- camionnette, petit fourgon, nacelle seule,...		
- 1 <sup>er</sup> jour	unité/jour	16,00 €
- au delà	unité/jour	8,50 €
- benne, petit camion-benne, camion nacelle,...		
- 1 <sup>er</sup> jour	unité/jour	18,00 €
- au delà	unité/jour	9,50 €
- camion ("six roues", benne..)		
- 1 <sup>er</sup> jour	unité/jour	20,00 €
- au delà	unité/jour	1,50 €
<b>* stationnement exceptionnel pour déménagements</b>		
- camion traditionnel	unité/jour	16,00 €
- camion traditionnel +monte meubles	unité/jour	19,00 €
- camion semi-remorque	unité/jour	22,00 €
- camion + remorque (ensemble routier)	unité/jour	23,00 €
Déménagement le dimanche		gratuit
Pénalité pour non déclaration d'ouverture et de fin de chantier ou défaut d'autorisation de voirie		
		190,00 €
<b>* Marquises et auvents, droit d'installation :</b>		
- Jusqu'à 0,80 m	unité	15,00 €
- au-delà de 0,80 m	m2	19,00 €
<b>* Signalétique des entreprises</b>		
- droit d'occupation du domaine public pour installation de lattes :	m2/an	14,50 €
N.B. : Pour l'application des droits ci-dessus, les fractions de mètres seront facturées pour un mètre si elles sont de 50 cm et au-dessus et pour 50 cm si elles sont moindres Non restitution ou détérioration du matériels prêtés En cas de prêt de matériel (barrières, panneaux de signalisation...) pour un délai fixé entre la Ville et le locataire, les matériels non restitués ou détériorés feront l'objet d'un recouvrement administratif du montant des matériels majoré forfaitairement pour frais de gestion + 10 €		Coût du matériel ou la réparation + 10 €

<b>II - COUPURE DE CIRCULATION</b>		
- jusqu'à une heure	heure	16,50 €
- jusqu'à deux heures	2 heures	36,00 €
- Une demi-journée	1/2 journée	62,00 €
- Une journée	1 journée	134,00 €
par 1/2 journée supplémentaire		62,00 €
* Pénalités pour non déclaration d'ouverture et de fin de chantier ou défaut d'autorisation de voirie		500,00 €
<b>III - VENTE DE NUMEROS DE VOIRIE (renouvellement)</b>		
* 1ère plaque	Pièce	gratuit
* Plaque avec trous	Pièce	15,00
<b>IV – AFFICHAGE TEMPORAIRE</b>		
Affichage non pérenne : associatif et culturel	1 à 20 affiches	gratuit
	21 à 100 affiches	65,90 €
Affichage non pérenne : commercial	1 à 20 affiches	33,00 €
	21 à 100 affiches	109,30 €
<b>Retrait des affiches</b>		
Affichage non collé	par affiche	5,70 €
Affichage collé	par affiche	16,00 €
<b>VI – AUTOCARS LIGNES REGULIERES</b>		
Stationnement annuel avec emplacement dédié aux lignes régulières autocaristes inter-urbaines	Emplacement / an	660,00 €
<b>VI – VOIE D'ACCES PLACE ET PARKINGS</b>		
Télécommande accès parking Cité Gouré, Place St Gervais	caution/unité	50,00 €
Télécommande accès bornes centre-ville	caution/unité	50,00 €
Télécommande bornes Delacroix et Fragonard	caution/unité	50,00 €
Télécommande traversée piétonne	caution/unité	50,00 €
Télécommande accès parking Marie Noël et cour de la Mairie	caution/unité	11,00 €
Télécommande pour véhicules de service du CCA	caution/unité	Gratuit
Bornes électriques – clé pour accès	caution/unité	53,00 €

## CIMETIÈRES

Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>CONCESSIONS</b>		
<b>Cimetières d'Auxerre : Les Conches/Saint-Amâtre : sections Dunand et Legueux Cimetière de Laborde Cimetière de Vaux</b>		
Concession cinquantenaire	3m2	1 370,00 €
Concession trentenaire	3m2	508,00 €
Concession quinquenaire	3m2	218,00 €
<b>Cimetière Saint-Amâtre : sections ancien et nouveau</b>		
Concession cinquantenaire	4m2	1 815,00 €
Concession trentenaire	4m2	667,00 €
Concession quinquenaire	4m2	279,00 €
<b>CAVEAU URNE, COLUMBARIUM pour tous les cimetières</b>		
Attribution case de columbarium		
* Concession cinquantenaire	concession	1 906,00 €
* Concession trentenaire	concession	1 325,00 €
* Concession quinquenaire	concession	1 126,00 €
Renouvellement case de columbarium et concession caveau urne		
* Concession cinquantenaire	concession	915,00 €
* Concession trentenaire	concession	334,00 €
* Concession quinquenaire	concession	135,00 €
<b>Cimetières des Conches et de Saint-Amâtre : Vente d'une télécommande permettant l'ouverture de la barrière (sauf personne justifiant d'un taux d'invalidité au moins égal à 80 %)</b>	Télécommande	41,00 €
<b>TAXES FUNERAIRES ET DROITS DIVERS</b>		
<b>Caveau provisoire :</b>		
Droit fixe		31,00 €
Séjour des corps en caveau provisoire		
* Jusqu'à 60 jours	jour	3,50 €
* Du 61ème au 90ème jour	jour	3,90 €
<b>Taxes et droits divers</b>		
* Vacations funéraires au Commissaire de Police (tarif encadré par la loi 2008-1350 du 13 décembre 2008 - article 5)		22,00 €

## CRÉMATORIUM

Date d'application : 1er août 2023

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le



ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR

OBJET DU DROIT	TARIF
<b>I – PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM</b>	
1 - Crémation adulte	660,00 €
2 - Crémation enfant jusqu'à 12 ans	258,00 €
3 - Crémation personnes dépourvues de ressources domiciliées à Auxerre	gratuit
4 – Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	668,00 €
5 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	560,00 €
6 - Crémation administrative à la demande d'une collectivité Conteneur > 1.20 mètres, 100kg maxi	560,00 €
7 - Crémation administrative à la demande d'une collectivité Conteneur < 1.20 mètres, 50kg maxi	388,00 €
8 - Crémation de pièces anatomiques - Conteneur <30 kg ou 100l	388,00 €
9 - Crémation de pièces anatomiques - Conteneur <60 kg ou 200l	560,00 €
<b>II PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
1– Location de la salle de recueillement et accompagnement (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans)	124,00 €
2– Location salle pour obsèques sans crémation	194,00 €
3- Utilisation de la salle de convivialité	70,00 €
4- Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	65,00 €
5- Autres prestations de restauration : Service traiteur (organisation / nettoyage)	40,00 €
6 - Conservation de l'urne au crématorium (forfait jusqu'au 12e mois)	118,00 €
7 – Accueil – personnel de portage	gratuit
8 – Remise de l'urne	gratuit
9 – Supplément pour le samedi après-midi en cas d'exception	gratuit
<b>Grille tarifaire de la Chambre funéraire</b>	
Admission en chambre funéraire	156,00 €
Séjour d'une journée en case réfrigérée	40,00 €
Séjour d'une journée en salon funéraire	47,00 €
Présentation temporaire en salon funéraire Forfait sur la durée du séjour	30,00 €
Admission en chambre funéraire et mise à disposition d'une case réfrigérée pour le compte d'un établissement de santé, par période	110,00 €
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	76,00 €
<b>Grille tarifaire du Jardin cinéraire</b>	
<b>Dispersion</b>	
Dispersion dans l'espace aménagé	124,00 €
<b>Gravure</b>	
Gravure sur l'arche en granit « arc-en-ciel »	777,00 €
Gravure sur galet, pour 10 ans	543,00 €
<b>Inhumation de l'urne</b>	
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier dans l'espace « Pontigny », par période de 10 ans renouvelable	777,00 €
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier dans l'espace « central », par période de 10 ans renouvelable	931,00 €
Inhumation d'une urne sous plaque de granit identifiée par une plaque en bronze dans l'espace « des pas japonais », par période de 10 ans renouvelable	590,00 €

**LOCATION DE MATERIEL**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

Objet du droit	Bénéficiaires	Forfait	TARIF
Prise en charge		par demande	6,00 €
frais de gestion		par demande	2,20 €
Praticables, podium par 2m <sup>2</sup>	Associations et personnes Morales Auxerre	semaine	10,30 €
Scène mobile 30 m <sup>2</sup>	Associations et personnes Morales Auxerre	semaine	206,00 €
Panneau électoral, grille d'exposition, urne, isolement	Tous	semaine	10,70 €
Barrières (2,5 m ou 2 m ou chantier) Tables pliantes (1,80 m ou 2m ou plateaux 3m) Bancs, Panneaux signalétiques, porte-sacs		semaine	2,90 €
Chaises pliantes (métallique ou plastique)		semaine	1,70 €
Drapeau pavoisement		semaine	6,30 €
Abris		semaine	75,20 €
Matériel électrique ou de sonorisation		Associations et Personnes Morales Auxerre	semaine
Bacs roulants 770 litres :	par collecte		24,00 €
* collectés en ordures ménagères	par collecte		11,00 €
* collectés en tri sélectif	par collecte		11,00 €
Caisson 10 m <sup>3</sup>		semaine	18,00 €
Chalet 3 ou 4 m	Associations et Personnes Morales Auxerre	1ère semaine	391,40 €
		2ème semaine	298,70 €
		3ème semaine	226,60 €
		semaine supplém.	154,50 €

Gratuité du matériel, de la livraison et du montage accordée aux associations organisant une manifestation non commerciale sur le territoire de la commune d'Auxerre

La facturation des frais de transport et de montage sera réalisée sur la base des volumes de matériels demandés et des coûts horaires municipaux agents et véhicules

Les prestations de transport et de montage ne sont réalisées que sur le territoire de la commune d'Auxerre

Pénalités pour matériels non rendus ou cassés : Le coût de réparation ou de remplacement sera facturé

**PISTE DE PREVENTION ROUTIERE**Date d'application : 1<sup>er</sup> août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Utilisation de la piste de prévention routière Sis Place Achille Ribain	Vacation 2 heures	30,00 €

## INTERVENTIONS DES AGENTS DE LA VILLE ET AUTRES PRESTATIONS

Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour (7 h - 22 h)	heure	22,57 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville nuit (22 h - 7h)	heure	28,21 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville dimanche et jour férié tombant un week-end	heure	33,86 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour férié de la semaine	heure	45,14 €
Coût horaire d'entretien ménager Auxerre	heure	20,05 €
Utilisation VP (véhicule particulier) - VU (véhicule utilitaire) hors main d'œuvre	heure	3,20 €
Utilisation véhicule utilitaire + (fourgon PTAC 3,5 t) hors main d'œuvre	heure	5,15 €
Utilisation PL (poids lourds) hors main d'œuvre	heure	16,50 €
Utilisation PL (poids lourds) spécialisé hors main d'œuvre	heure	18,50 €
Utilisation balayeuse, engin hors main d'œuvre	heure	24,70 €
Utilisation petits engins hors main d'œuvre	heure	12,35 €
Utilisation de petits engins portés hors main d'œuvre	heure	3,50 €

### RETRAIT DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Difficulté d'intervention	Facile	Moyenne	Difficile
Structure de l'arbre	10,00	20,00	30,00 €
Hauteur	10,00	20,00	30,00 €
Type d'arbre	10,00	20,00	30,00 €
Accessibilité	10,00	20,00	30,00 €
Dangerosité	10,00	10,00	10,00 €

### LOGEMENTS - FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ENERGIE

Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Participation aux frais de chauffage des logements et des locaux chauffés collectivement	m2/mois	1,66 €
* Le m2 de logement attribué		

### TIRAGE DE DOCUMENT

Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
<b>PHOTOCOPIE</b>		
- format A 4	Page	0,15 €
- format A 3	Page	0,60 €
Enregistrement sur support électronique (tarif fixé par décret)	CD ROM / Clé USB	2,75 €
Duplicata livret de famille en cas de perte, vol, détérioration ou destruction	Livret de Famille	16,00 €
Duplicata livret de famille en cas de divorce ou séparation	Livret de Famille	gratuit
Reproduction de photographie	photographie	25,00 €

**ANNEXE INTERVENTIONS DES AGENTS  
DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS**

Envoyé en préfecture le 31/07/2023  
Reçu en préfecture le 31/07/2023  
Publié le  
ID : 089-218900249-20230731-2023\_DF016-AR



Date d'application : 1er août 2023

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Coût horaire d'intervention d'un agent de la CA jour (7 h - 22 h)	heure	22,57 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la CA nuit (22 h - 7h)	heure	28,21 €
Coût horaire d'intervention d'un agent service maintenance mécanique	heure	47,53 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la CA dimanche et jour férié tombant un week-end	heure	33,86 €
Coût horaire d'intervention d'un agent de la CA jour férié de la semaine	heure	45,14 €
Utilisation VP (véhicule particulier) - VU (véhicule utilitaire) hors main d'œuvre	heure	3,20 €
Utilisation véhicule utilitaire + (fourgon PTAC 3,5 t) hors main d'œuvre	heure	5,15 €
Utilisation PL (poids lourds) hors main d'œuvre	heure	16,50 €
Utilisation PL (poids lourds) spécialisé hors main d'œuvre	heure	18,50 €
Utilisation balayeuse, engin hors main d'œuvre	heure	24,70 €
Utilisation petits engins hors main d'œuvre	heure	12,35 €
Utilisation de petits engins portés hors main d'œuvre	heure	3,50 €

## Annexe Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés



Signé électroniquement par : Pascal HENRIAT  
Date de signature : 28/07/2023  
Qualité : Adjoint chargé des finances